



Cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2)

Compte rendu des consultations du Dispositif mondial 2013

Octobre 2013

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS CONCERNANT LE CADRE D'ACTION POST-2015 POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE (CAH2)

Octobre 2013

Introduction

La quatrième session de la Plate forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe s'est tenue à Genève, Suisse, du 19 au 23 mai 2013. L'un des objectifs principaux de cette session était d'offrir aux participants l'occasion de faire part de leurs réflexions et suggestions sur l'avenir de la réduction des risques au-delà de 2015. Ces contributions s'appuient sur le Cadre d'action de Hyogo (CAH, ou HFA de l'anglais « Hyogo Framework for Action ») et fournissent la substance pour un nouveau cadre d'action destiné à succéder au CAH après 2015 et baptisé CAH2 (HFA2).

Les discussions à propos du CAH2 qui se sont déroulées dans le cadre de la Plate forme mondiale représentent l'aboutissement des consultations des différentes parties prenantes pendant la période 2012-2013, y compris les consultations au niveau des plateformes régionales. D'autres consultations, discussions et présentations ont eu lieu pendant les sessions de la Plate forme mondiale avec, par exemple, une journée entière le 20 mai consacrée aux consultations des parties prenantes sur le CAH2. Deux séances plénières informelles ont débattu du CAH2 les 21 et 22 mai, et de nombreux événements ont été organisés avec pour toile de fond le CAH2.

Ce document fournit un compte rendu synoptique des discussions qui se sont déroulées dans le cadre de la Plate forme mondiale et des documents présentés à l'appui de ces consultations. Il vise à fournir un résumé de ce qui s'y est dit et ne reprend donc pas l'intégralité des interventions. Il fournit l'essentiel des questions soulevées et des propositions formulées en vue d'élaborer le CAH2.

Conclusions

L'ensemble des interventions répertoriées est organisé en douze catégories. Ce choix vise à améliorer la lisibilité du document et à fournir au lecteur un exposé cohérent. Ces douze catégories sont les suivantes :

- I. L'importance de la mobilisation au niveau des communautés
- II. Le ciblage et l'implication des populations les plus vulnérables
- III. La place des femmes en tant que dirigeantes
- IV. L'enfance et la jeunesse : une nouvelle génération d'opportunité
- V. La santé
- VI. L'intégration de l'adaptation au changement climatique, du développement et de la réduction des risques de catastrophe
- VII. Le rôle de la science
- VIII. Le partage des connaissances et l'éducation
- IX. Le renforcement des capacités : financement, évaluation des risques, préparation et alerte précoce
- X. L'implication du secteur privé dans la réduction des risques de catastrophe
- XI. Volonté politique et leadership
- XII. Gouvernance, responsabilité, transparence et ouverture

Il existe un consensus quasiment universel selon lequel le CAH2 doit s'appuyer sur les aboutissements du CAH et d'autres conventions internationales. Les efforts visant à mettre en œuvre le CAH devront se poursuivre. Par conséquent, la lecture du présent document suppose une certaine connaissance de ce que le CAH a déjà accompli.

I. L'importance de la mobilisation au niveau des communautés

Tout au long des discussions, et dans un grand nombre de documents fournis lors des débats, les participants ont insisté sur l'importance capitale de cibler les communautés locales et de les impliquer dans la planification et la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe. Ce point n'a cessé d'être réaffirmé. Les catastrophes affectent les populations, et les populations vivent en communautés, que ce soit en milieu urbain ou dans un environnement plus isolé. La résilience de la communauté est donc fondamentale, et le CAH doit être davantage axé sur la population en lui donnant la priorité maximale. La réduction des risques de catastrophe doit être mise en œuvre là où les populations sont touchées.

Les populations ont acquis une expérience des catastrophes parce qu'elles y ont été confrontées, et les connaissances et l'expertise acquises sont inestimables pour parvenir à une réduction efficace des risques de catastrophe. Ces connaissances locales, y compris le savoir transmis par les populations indigènes, sont un atout appréciable pour le savoir scientifique. Le CAH2 doit comporter des mesures permettant de placer ces connaissances et cette expertise locales au cœur de la planification et de la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux géographiques et politiques.

Bien qu'une certaine implication des communautés dans la réduction des risques de catastrophe existe, elle est relativement faible eu égard aux possibilités de développement dans ce domaine. Cette participation doit être mesurée afin de faciliter l'identification des domaines dans lesquels elle peut être renforcée. La promotion de la sensibilisation à propos du CAH2 et la mobilisation de la communauté au niveau local, afin de soutenir ses objectifs et ses mesures, constituent un levier puissant en vue de promouvoir la participation des acteurs de la « base ». Mieux documenter les expériences locales et ériger en principe absolu de donner la priorité aux mécanismes locaux de la réduction des risques de catastrophe dans la planification nationale constituent d'autres leviers possibles.

Plus spécifiquement, la participation de la communauté à la planification et à la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe doit être formalisée et institutionnalisée, ce qui ne peut se faire sans leadership. Pour ce faire, le CAH2 doit conférer des pouvoirs étendus aux autorités locales et les doter des ressources nécessaires pour mobiliser et organiser leurs populations.

Cela suppose de placer la relation entre les gouvernements centraux et les autorités locales en matière de réduction des risques de catastrophe au cœur du CAH2, ainsi que la gestion de cette relation. Celle-ci doit être bâtie de bas en haut, et prôner l'appropriation de la réduction des risques de catastrophe par la communauté comme l'un de ses principes directeurs. D'un point de vue pratique, cela implique de prévoir divers encouragements visant à décentraliser la planification de la réduction des risques de catastrophe et les budgets, élaborant ainsi une base concrète pour la mise en œuvre du principe de priorité locale.

Cette approche place une difficulté au premier plan : les environnements locaux sont toujours multirisques lorsqu'on les envisage depuis la base plutôt que depuis les hiérarchies élevées d'une planification centralisée. Un moyen de pallier cette difficulté consiste à faire de la planification de la réduction des risques de catastrophe une affaire multipartite, englobant les perspectives de chacun dans la discussion et identifiant les moyens par lesquels les populations locales sont parvenues à réagir à des catastrophes dans le passé et le font aujourd'hui.

À cet égard, il faut garder à l'esprit qu'une très grande majorité de catastrophes (92 % selon certaines estimations) sont récurrentes et ont une ampleur relativement faible (elles sont également englobées sous le terme « risque extensif »). Même si les populations intègrent ces événements dans

leur vie quotidienne, les effets cumulés des catastrophes récurrentes sont généralement plus importants que ceux de catastrophes ponctuelles plus grandes. Ces catastrophes de faible ampleur, qui sont loin d'être considérées comme mineures par les personnes qui sont frappées, sont souvent mal répertoriées et par conséquent invisibles au-delà des localités où elles surviennent. Les populations qui sont habituées à subir des catastrophes récurrentes dans l'ignorance générale peuvent être méfiantes à l'égard de toute intervention extérieure. Accorder plus d'attention à ces événements fréquents, de faible ampleur, peut assouplir la réticence locale envers les programmes de préparation proactifs et les efforts coordonnés d'atténuation des risques.

En outre, l'implication plus exhaustive des communautés dans la planification et la mise en œuvre de ces programmes dès leur lancement permet de développer leur sens de l'appropriation de la réduction des risques de catastrophe. L'appropriation communautaire est donc primordiale pour la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe au niveau local, et le CAH2 doit prendre cet élément en compte.

Un certain nombre de suggestions ont été formulées quant au rôle de la culture dans la réduction des risques de catastrophe. Il a été suggéré d'associer les connaissances indigènes à la science, afin d'étayer la réduction des risques de catastrophe au niveau de la communauté et d'améliorer la résilience, de sorte que la réduction des risques de catastrophe puisse tirer parti des pratiques traditionnelles qui ont prouvé leur efficacité au fil du temps. Ces pratiques sont généralement plus respectueuses de l'environnement et peuvent contribuer à mettre au point des solutions s'appuyant sur la nature. Les autorités locales sont en mesure d'encourager ce processus et devraient être habilitées à le faire.

La culture joue un rôle unique en tant que source du sens et de l'identité pour les communautés et les personnes. La sensibilité culturelle est essentielle à l'efficacité de la réduction des risques de catastrophe, en particulier pour accroître la sensibilisation et pour l'éducation à la réduction des risques de catastrophe à tous les âges. Les programmes doivent être adaptés aux communautés au sein desquelles ils sont déployés, ainsi le langage utilisé pour informer doit respecter autant que possible les normes et les pratiques culturelles des populations. À défaut, les mesures proposées pourront se heurter à une certaine résistance. Cela implique de sérieux efforts pour comprendre l'influence de la culture sur la perception du risque et ensuite adapter le fruit de cette réflexion à chaque communauté, une tâche formidable, mais essentielle. Les autorités locales peuvent jouer un rôle de premier plan dans ces efforts.

L'urbanisation affecte profondément les communautés et c'est une question qui nécessite une recherche et une réflexion ainsi qu'une action pratique. Considérant que, selon les estimations, 80 % de la population mondiale vivra dans les villes ou les agglomérations d'ici 2050, les problèmes aux aspects multiples que cela implique pour la réduction des risques de catastrophe doivent être énumérés et étudiés, et des réponses doivent être apportées, même si dans un premier temps elles ne sont que provisoires. L'urbanisation doit être une préoccupation centrale du CAH2. Cette question ne saurait être remise à plus tard.

Les communautés des zones urbaines souffrent des effets du bourgeolement de l'urbanisation, alors que les communautés rurales souffrent de l'isolement. Cependant, les systèmes d'alerte précoce peuvent s'avérer bénéfiques pour les deux et l'éducation à la préparation et à la réaction aux catastrophes en utilisant ces systèmes est indispensable. Cette éducation doit utiliser un langage simple et accessible qui fait directement écho aux circonstances particulières de chaque communauté. De la même manière, l'information locale sur le risque doit être enrichie, de même que l'information sur les pertes et les dommages et l'accès public à cette information doivent être améliorés.

Ainsi, bien que les impacts globaux des catastrophes puissent parfois sembler irréparables, il existe néanmoins un certain nombre d'actions qui peuvent améliorer bon nombre de ces situations et offrir une aide immédiate aux personnes touchées. En partant des populations elles-mêmes, au sein des communautés auxquelles elles appartiennent, il est possible d'identifier ces actions et de les mettre en œuvre avec succès.

II. Le ciblage et l'implication des populations les plus vulnérables

Le principe de la priorité accordée à la communauté et d'un CAH2 centré sur la population doit s'accompagner d'une attention particulière plus spécifique au sein de la catégorie générale de la « population », en l'occurrence pour les couches les plus vulnérables de la population. Ces groupes vulnérables, qui englobent les populations démunies, les personnes handicapées, les personnes âgées et malades, ainsi que les minorités, les enfants et les populations indigènes, sont susceptibles d'être touchés plus durement par les catastrophes et disposent pourtant de capacités moindres pour s'y préparer ou y réagir.

Le CAH2 doit permettre et encourager la participation à part entière des personnes touchées de façon disproportionnée par les catastrophes et doit incarner les principes d'inclusion sociale et des droits de l'homme. Les perspectives des populations les plus vulnérables doivent être intégrées à la planification ainsi qu'à la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe, et leurs contributions doivent être prises en compte dans le cadre d'une intégration de la réduction des risques de catastrophe à l'échelle de la communauté. Leurs représentants ont également un rôle majeur à jouer, notamment un rôle de leadership, dans les dispositifs nationaux de réduction des risques de catastrophe. En liaison avec cela, la relation entre la réduction des risques de catastrophe et les droits de l'homme doit être étudiée, et des mesures pratiques doivent être prises pour la renforcer.

À ces populations vulnérables relativement stables, nous devons ajouter les populations déplacées à cause des catastrophes. Ces personnes ne disparaissent pas purement et simplement. Un grand nombre ont été réinstallées, mais comme dans la plupart des cas elles ont perdu leurs moyens de subsistance traditionnels, leur déplacement a bien souvent eu pour effet d'augmenter leur pauvreté et leur vulnérabilité, même s'il a pu réduire leur exposition aux catastrophes. Le CAH2 doit aborder le déplacement des populations de manière pragmatique et programmatique à la fois, prônant une meilleure connaissance des populations déplacées tout en leur assurant un hébergement habitable.

À cet égard, le CAH2 doit encourager et faire émerger une conception universelle pour toutes les nouvelles constructions pendant la phase de redressement post-catastrophe, par exemple après un séisme ou des inondations. Ce type de conception est censé prendre en compte les intérêts de toute la communauté, en particulier les personnes handicapées ainsi que les personnes âgées ou infirmes. Les principes qu'elle adopte incluent l'utilisation équitable, c'est-à-dire l'accessibilité pour les personnes ayant des aptitudes diverses ; la flexibilité afin de satisfaire un large éventail de préférences individuelles ; la simplicité et la convivialité d'utilisation ; l'information perceptible ; la tolérance à l'erreur de sorte à minimiser les effets néfastes des accidents ou d'une utilisation impropre ; le faible effort physique nécessaire de sorte que des personnes possédant des forces différentes puissent toutes utiliser la structure ; et une taille et un espace suffisants pour l'accès et l'utilisation de tous. Dans cet effort, les contributions des personnes handicapées, âgées et infirmes sont encouragées afin de bénéficier de leurs connaissances et de leurs perspectives, comme cela devrait être le cas dans toute entreprise de réduction du risque.

L'une des difficultés qui se posent lorsqu'il s'agit d'aider les populations vulnérables à prendre part à la réduction des risques de catastrophe, en particulier celles enlisées dans la pauvreté, est de les amener à passer de la simple réaction aux catastrophes à une attitude plus proactive, préventive et

axée sur la préparation. Plus largement, il est nécessaire de relier la réduction des risques de catastrophe aux différents aspects des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ce qui contribue à associer réduction des risques de catastrophe et développement, un sujet qui est abordé plus loin dans le présent document. Pour ce qui les concerne, les gouvernements nationaux doivent partager plus généreusement leurs ressources avec les communautés mal dotées au sein de leurs frontières, alors que les pays riches doivent partager davantage avec les pays pauvres pour entretenir et étendre la réduction des risques de catastrophe.

La pauvreté, en particulier dans sa forme extrême, est l'un des facteurs sous-jacents importants à prendre en compte dans la réduction des risques de catastrophe. Les communautés extrêmement démunies et leurs populations ont tendance à vivre dans les parties les plus dangereuses et les moins attrayantes de la planète, et ne disposent pas des moyens nécessaires pour se construire une protection contre les catastrophes naturelles. Elles n'ont pratiquement aucun contrôle sur la gestion de l'utilisation des terres et sont également exposées de façon disproportionnée aux catastrophes créées par l'homme, telles que la pollution, car elles sont relativement impuissantes face au déversement de déchets toxiques et aux méthodes dangereuses d'extraction de matières premières et de production industrielle. Des améliorations dans le domaine de la gouvernance, en particulier eu égard à la responsabilité, au principe d'inclusion et à l'équité, constitueraient un grand pas pour remédier au problème du manque de contrôle.

De même, les communautés pauvres sont les plus exposées au risque de guerres, qui sévissent majoritairement dans les pays et les régions les plus pauvres. Par ailleurs, leur vulnérabilité aux effets du changement climatique est disproportionnée. Les personnes les plus touchées par les catastrophes ne sont pas principalement celles qui sont à l'origine des problèmes. La pauvreté et la vulnérabilité ne résument pas à elles seules le problème du risque ; nous devons garder à l'esprit les principaux facteurs de risque.

L'étude de l'impact des rapports écrits sur certains pays (en particulier les pays les plus pauvres et les petits États insulaires en développement) dans le cadre de l'élaboration d'un instrument international comme le CAH2 est une source d'amélioration. Certaines idées nouvelles concernant l'objectif des rapports, les résultats, les avantages directs et autres considérations plus pratiques pour les pays en matière de réduction des risques de catastrophe pourraient s'avérer bénéfiques.

III. L'enfance et la jeunesse : une nouvelle génération d'opportunité

Les enfants dépendent des adultes pour leur développement personnel et même pour leur survie, et des conventions internationales qui les protègent et garantissent leurs droits. En ce qui concerne le CAH2, ils requièrent une double catégorisation dans la mesure où leur dépendance empiète sur ces deux espaces. Dans le cadre de la Plate forme mondiale, les enfants ont demandé à être traités en tant que partie prenante indépendante, avec des besoins et des intérêts spécifiques qui leur sont propres. D'un côté, leur statut est inévitablement transitoire, puisqu'ils deviendront finalement des adultes, et de l'autre ils représentent plus que tout l'avenir, qui est au cœur de l'axe principal du CAH2.

Tout aussi importante, leur vulnérabilité en tant qu'enfant est indéniable et ils doivent faire l'objet d'une attention particulière eu égard au risque de catastrophe, au point de leur donner une voix lorsque cela est opportun et de les impliquer à tout moment dans les plans de réduction des risques de catastrophe. Leur contribution potentielle aux discussions n'a été que trop rarement reconnue ou utilisée.

En outre, l'éducation à la réduction des risques de catastrophe doit être axée en premier lieu sur l'enfance et la jeunesse, avec des programmes d'éducation dans ces domaines commençant dès leur

plus jeune âge, tant dans le cadre scolaire qu'au sein de leurs communautés. Puisque l'éducation en général est cruciale pour construire un avenir plus résilient, insister sur la réduction des risques de catastrophe auprès des enfants et accompagner cette démarche de mesures concrètes visant à garantir la préparation et la sécurité de leurs écoles permettra d'affirmer l'importance de la résilience à un stade précoce et de constituer ainsi une base solide pour éduquer la communauté dans son ensemble.

La planification du CAH2 accorde une place spéciale à la jeunesse en tant que catégorie. Bien que la définition du terme jeunesse puisse être souple, il désigne celles et ceux qui ne sont plus aussi dépendants que les enfants, mais qui approchent ou commencent tout juste leur vie d'adulte. Cette catégorie englobe les étudiants de l'enseignement supérieur, les jeunes administrateurs et les jeunes travailleurs, dont un grand nombre se sont constitués en groupes par tranches d'âge reflétant leurs intérêts propres.

Les jeunes apportent également de l'entrain, du militantisme et des connexions avec un mouvement social plus large (au travers des réseaux sociaux et d'autres moyens de communication mettant à profit leur habilité à utiliser les technologies). Impliquer les jeunes dans toutes les délibérations à propos de la planification et de la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe est donc crucial pour le CAH2, puisque la finalité est de construire un avenir qui soit meilleur que le présent.

L'enfance et la jeunesse ont chacune des intérêts, des besoins et des capacités qui leur sont propres. Chaque groupe peut apporter sa contribution à la réduction des risques de catastrophe, et chacun doit avoir sa place dans le CAH2. Cela s'inscrit dans ce qu'exprimaient les participants lorsqu'ils déclaraient que le CAH2 avait besoin d'un visage humain.

IV. La place des femmes en tant que dirigeantes

Dans de nombreux pays et depuis trop longtemps, les femmes sont exclues des délibérations à haut niveau concernant la réduction des risques de catastrophe, que ce soit relativement ou complètement. Bien qu'un changement soit en marche à cet égard, le CAH2 doit prévoir des passerelles claires pour les femmes dirigeantes dans tous les domaines ayant trait à l'adaptation au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe, car les exclure ou limiter leurs possibilités d'apporter leurs perspectives particulières et leur expertise relève de l'autodestruction. Une étape cruciale pour y parvenir consiste à garantir le respect absolu et la mise en œuvre des divers traités et autres lois sur les droits de la femme, qui ont été rédigés et adoptés tant au plan national qu'international. Le CAH2 doit placer cette question au cœur de ses recommandations les plus fortes.

Les femmes sont l'ancrage des communautés – leurs connaissances et leur expertise pour mobiliser les communautés et les mettre en mouvement afin de réduire les risques de catastrophes potentielles sont fondamentales. Par conséquent, les programmes de renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe devraient s'appuyer sur les organisations féminines de la base, et en retour, les femmes devraient avoir pleinement accès à l'information et à la prise de décision dans les stratégies de prévention et de préparation.

Le rôle renforcé des femmes dans le CAH2 et dans la réduction des risques de catastrophe en général doit être précisément défini, ce qui sera l'une des tâches primordiales lors de l'élaboration de la stratégie du CAH2. Les femmes doivent pouvoir accéder à des rôles de dirigeante dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, et un espace doit leur être accordé à cette fin dans le cadre de leur participation globale aux délibérations.

Pour renforcer cela, les recherches ayant trait à la réduction des risques de catastrophe doivent être ventilées selon le sexe de sorte à identifier les problèmes concernant majoritairement l'un des deux sexes et à concevoir des mesures d'intervention spécifiques. Il s'agit d'un prérequis minimal si le CAH2 doit intégrer davantage les femmes, car la connaissance est la base de toute action efficace.

V. La santé

Tout ce qui a trait à la réduction des risques de catastrophe a des implications sanitaires qui doivent être prises en compte de manière explicite dans le CAH2. Les catastrophes ont non seulement un impact sur la santé humaine, ce qui nécessite une réponse et des mesures de relèvement *ex post facto*, mais la possibilité même d'entreprendre une démarche de réduction des risques de catastrophe suppose également pour les populations d'être en relativement bonne santé. La santé n'est donc pas seulement une préoccupation immédiate lorsqu'une catastrophe survient, elle figure également parmi les facteurs de risque de catastrophe sous-jacents et est essentielle à la préparation. Le CAH2 devrait donc à la fois reconnaître les impacts des catastrophes sur le bien-être des personnes et préciser comment gérer les risques sanitaires grâce à des systèmes de santé renforcés. Le CAH2 devrait également prendre acte des risques mondiaux d'épidémies (de maladies infectieuses, par exemple) et de pandémies et de leurs impacts complexes sur la stabilité socio-économique.

La santé ne doit pas être considérée de manière distincte. Elle est systématiquement associée à d'autres problèmes tels que la pauvreté, le développement, la sécurité alimentaire, la justice sociale et autres, et il en va de même pour sa relation avec la réduction des risques de catastrophe. Par conséquent, le CAH2 doit fortement inciter à ce que les plans et les projets de réduction des risques de catastrophe soient conduits en collaboration avec le secteur de la santé à tous les niveaux politiques et géographiques, et exiger que les questions de santé soient prises en compte dans toutes les délibérations.

En particulier, des indicateurs de santé doivent être intégrés à toutes les évaluations de prévention des risques de catastrophe afin de vérifier quels sont les impacts sanitaires de catastrophes spécifiques. De même, le CAH2 doit se prévaloir du règlement sanitaire international (RSI).

VI. L'intégration de l'adaptation au changement climatique, du développement et de la réduction des risques de catastrophe

Le changement climatique est sans conteste le facteur de risque de catastrophe sous-jacent le plus important et joue un rôle dans l'augmentation des catastrophes dans le monde entier. Sécheresse, désertification, inondations et dégradation environnementale (déforestation, érosion et perte de biodiversité par exemple) sont autant de phénomènes affectés par le changement climatique qui ont de grandes répercussions sur la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau. Par conséquent, dans le cadre du CAH2, il est primordial que les efforts de réduction des risques de catastrophe ne soient pas isolés des mesures d'adaptation et d'atténuation concernant le changement climatique.

Les PEID (Petits États insulaires en développement), extrêmement vulnérables aux catastrophes climatiques, ont démontré qu'ils pouvaient augmenter leurs économies d'échelle dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe lorsqu'ils unissaient leurs efforts. En tant que pays et communautés dont la contribution au changement climatique est faible et qui en subissent néanmoins les conséquences les plus graves, il n'est pas surprenant que les PEID aient introduit des approches innovantes pour s'attaquer ensemble aux impacts du changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe.

Il ne fait aucun doute que la réduction des risques de catastrophe doit s'appuyer sur la science. L'information climatique fournie par les instituts hydrologiques et météorologiques joue un rôle pivot dans la planification du développement et l'investissement. Au niveau de la coopération internationale, les initiatives telles que le Cadre mondial pour les services climatologiques, sous l'égide de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), peuvent contribuer à ancrer le CAH2 dans une approche scientifique appliquée.

La nécessité de porter ces applications au niveau local a été réaffirmée à maintes reprises lors des consultations de la Plate forme mondiale, à l'instar de la nécessité de s'appuyer sur les expériences des autorités locales, des communautés urbaines et rurales où, dans de nombreux lieux, la pratique consistant à envisager conjointement le changement climatique et le risque de catastrophe est déjà bien ancrée.

La collaboration entre les groupes et les organisations concernés par chaque domaine doit être facilitée. À cet égard, il est essentiel de définir de façon claire les rôles et les responsabilités. Des plans de résilience combinés peuvent être utilisés comme base pour mettre en forme des mécanismes de gouvernance et de mise en œuvre. Les projets conjoints de défense d'intérêts permettent d'accroître la sensibilisation du public et de mobiliser le cœur et l'esprit de la population. L'orientation doit permettre d'identifier les domaines où la réduction des émissions de gaz à effet de serre peut limiter le risque de catastrophe.

Il faut explorer les moyens de financer cela à tous les niveaux géographiques et politiques, en mettant l'accent sur l'équité et la coordination, alors que la planification conjointe doit permettre d'identifier et de mettre en œuvre les besoins en matière de gouvernance et de coordination pour une approche intégrée. De telles approches valent la peine d'être considérées lors de la formulation du CAH2.

L'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique n'est qu'un début. Par ailleurs, une approche holistique concernant cette intégration doit également admettre et prendre acte de la relation entre les catastrophes et le développement économique, qui est à son tour affecté par le changement climatique. L'intégration de la réduction des risques de catastrophe à la planification du développement est le sujet que nous abordons à présent.

La réduction des risques de catastrophe est une problématique du développement. Les communautés qui sont vulnérables aux catastrophes et n'y sont pas préparées risquent de perdre leur moyen de subsistance et leur infrastructure économique plus facilement que les communautés plus avantagées et mieux préparées. Tout progrès visant à sortir une communauté de la pauvreté sera par conséquent fragile et menacé si des mesures de réduction des risques de catastrophe ne sont pas prises. En résumé, le développement économique ne saurait prétendre à être durable si aucun mécanisme de réduction des risques n'est mis en place et donne des résultats. En outre, avec un coût des catastrophes qui devrait doubler d'ici 2030, la charge du risque de catastrophe pèse plus lourdement sur les communautés moins à même de le prendre en compte et qui ont le plus à perdre en proportion de leur situation économique.

La réduction du risque est au cœur du développement, car elle touche de nombreux secteurs qui jouent un rôle dans la réduction de la pauvreté. Si l'on prend cette question au sérieux, alors nous avons toutes les raisons d'intégrer la réduction des risques de catastrophe aux plans de développement et aux programmes de développement communautaire. Le CAH2 doit plaider vivement en ce sens et souligner les méthodes pour parvenir à cette intégration. Une partie de cette tâche consistera à rapprocher davantage la réduction des risques de catastrophe de l'agenda du développement et des objectifs du développement durable post-2015 ainsi que d'autres cadres mondiaux de développement.

Un certain nombre de sujets abordés lors des discussions ne font que réaffirmer les points évoqués ci-dessus. En premier lieu, il a été souligné que développement devait également signifier développement humain. Si le développement économique n'est pas profitable aux personnes en général, alors pour qui l'est-il ? Cela suppose que le progrès en matière de développement ne soit pas mesuré ou autrement évalué prioritairement ou exclusivement en termes d'augmentation du PIB, mais plutôt à la lumière de la satisfaction des besoins pressants des humains et d'autres critères qualitatifs.

Tout au long de ce processus, nous ne devons pas oublier que dépenser dans la réduction des risques de catastrophe est un moteur et doit être considéré comme un investissement pour l'avenir, et non pas comme un coût à réduire. Même si l'on s'attache à la définition la plus restrictive du développement, c'est-à-dire la croissance monétaire du PIB, il s'agit d'un principe nécessaire auquel nous devons nous plier au moment de planifier des investissements publics et privés. Répétons-le, le développement ne peut être durable s'il est exposé en permanence au risque d'être détruit par les catastrophes.

VII. Le rôle de la science

La science fondée sur des preuves est essentielle à la réduction des risques de catastrophe, non seulement pour prédire des événements, mais également comme socle pour la création de technologies susceptibles d'améliorer l'efficacité de la réduction du risque. En outre, si la prise de décision doit s'appuyer sur une information concernant les risques, une science aboutie est indispensable. Les connaissances et l'information fournies par la science sont essentielles pour identifier de nouveaux risques et concevoir des plans de réduction des risques de catastrophe.

La preuve scientifique est nécessaire pour prendre des décisions concernant le changement climatique, qui, comme nous l'avons vu, est un facteur de risque de catastrophe sous-jacent. Apporter des changements à nos modèles agricoles, par exemple, nécessite une base de connaissances solide, et la science est à même de la fournir. Identifier collectivement des tendances, créer des scénarios de conditions naturelles futures, etc., tout cela dépend de la mise à disposition de données scientifiques de qualité. Sans orientation scientifique à propos de l'avenir, nous aurons tendance à fonder nos décisions sur des connaissances tirées de l'expérience passée, ce qui constitue une perspective limitée dans un monde confronté au changement climatique et à d'autres mutations environnementales, sociales et économiques.

Cette disponibilité scientifique était au centre de certaines discussions de séances. La science doit être produite par les universités et s'adresser aux communautés. Nous devons intensifier nos efforts pour combler le fossé entre le savoir scientifique et la prise de décision politique. Mais certains obstacles existent. Par exemple, le critère de performance du monde scientifique diffère en fonction de l'environnement changeant dans lequel il évolue. Les incitations universitaires sont fondées sur l'octroi de subventions et la publication d'articles dans des revues universitaires, qui sont souvent insuffisamment liés aux besoins des politiques publiques.

Parmi les autres questions soulevées figurait l'incertitude de certains types de prédictions scientifiques et concepts de modèles. Bien que la climatologie, par exemple, ait fait de grands progrès en termes de précision et de fiabilité de ses prédictions, il demeure toujours un élément d'incertitude inhérent à ce travail. Pour autant, cela ne signifie pas que « si la science ne sait pas tout, elle ne sait rien ». Ainsi, la réduction des risques de catastrophe doit s'appuyer sur toutes les connaissances scientifiques disponibles. Il a été également soulevé que la science était une série d'approximations successives de la réalité, et que la « quête de certitudes » pourrait en pratique aboutir à la paralysie. Par conséquent, combler le fossé entre la science et la politique implique de

prendre des décisions dans un environnement d'incertitude relative, d'utiliser les meilleures connaissances disponibles et de ne pas attendre que « tous les faits soient avérés ».

VIII. Le partage des connaissances et l'éducation

Le savoir scientifique doit être mis à la disposition des décideurs. Cela s'inscrit dans un travail plus général de partage des connaissances, une question que nous allons aborder maintenant. C'est une question importante, non seulement parce que le savoir scientifique doit être partagé avec les décideurs politiques, mais aussi parce que tous les types de connaissances doivent être diffusés auprès des communautés et des populations en général, de sorte que chacun puisse comprendre les risques de catastrophe auxquels il est confronté et y réagir efficacement.

Le partage des connaissances accélère la mise en œuvre des plans, car, dotés de connaissances apportées par l'extérieur, les communautés et les gouvernements n'ont pas à « réinventer la roue ». En d'autres termes, ils peuvent tirer un enseignement des expériences de chacun et des résultats de ces expériences. Il est également primordial de partager les « pires pratiques », dans la mesure où apprendre des échecs des autres peut aider à éviter les mêmes erreurs. L'analyse comparative peut également être utilisée, fondée sur le partage des connaissances et de l'expérience, pour communiquer, recommander et encourager la mise en œuvre des « meilleures pratiques ».

Pour être plus efficace, le partage de connaissances doit respecter des normes fondées sur des critères acceptés de tous. La normalisation améliore la fiabilité et la transmissibilité des informations partagées et fournira un cadre pour une terminologie et un langage communs. Ces normes doivent s'étendre aux indicateurs, qui doivent être axés sur les résultats. À titre d'exemple de domaine dans lequel ce partage serait immédiatement profitable, on peut citer le partage des connaissances dans le domaine des codes de la construction et de l'utilisation des terres. Ceci pourrait être intégré à une base de connaissances commune gérée par l'UNISDR au travers de la plateforme PreventionWeb.

Il est également primordial de faciliter et d'étendre urgemment l'accès aux connaissances et à l'information. Par exemple, les communautés doivent pouvoir accéder rapidement et librement à l'information émanant des systèmes d'alerte précoce, et les catastrophes récurrentes de faible ampleur doivent être rapportées et faire l'objet d'une attention particulière. En outre, l'information générale sur la réduction des risques de catastrophe doit être résumée et personnalisée à l'intention des communautés locales afin de la rendre utilisable plus rapidement.

Un accès étendu suppose donc l'emploi d'une technologie économique, accessible et conviviale pour le partage de connaissances, qui garantisse que le langage utilisé soit simple, direct et facilement compréhensible. À titre de modèle, le CAH2 doit lui-même être aisément assimilé et doit exprimer des idées complexes le plus simplement et clairement possible, ce qui constitue un défi permanent. De même, le CAH2 doit être diffusé le plus largement possible de sorte à parvenir à toutes les populations, indépendamment de leur situation économique et de leur implantation géographique.

La diversité des intérêts, des besoins et des contextes prévalant parmi les populations engagées dans la réduction des risques de catastrophe, ainsi que dans les divers secteurs et zones géographiques directement touchés par les catastrophes, impose que le partage des connaissances soit multilatéral et facteur d'intégration. L'un des moyens de promouvoir cette idée est d'encourager les échanges entre pairs parmi les organisations professionnelles, tous secteurs confondus. Un autre moyen consiste à reconnaître la diversité des catastrophes elles-mêmes et à adapter le partage des connaissances en conséquence. Par exemple, l'information à propos des codes de la construction est plus pertinente pour les séismes, alors que les connaissances à propos des effets sur la santé sont une préoccupation immédiate en cas d'inondation. De même, la connaissance de l'impact des

sécheresses sur les moyens de subsistance est pertinente à cause des effets à long terme des sécheresses sur l'agriculture.

Le partage multilatéral des connaissances est utile pour la prise en compte des facteurs sous-jacents de risque de catastrophe, en étendant la responsabilité de la réduction des risques de catastrophe aux différents secteurs, favorisant ainsi la collaboration afin d'identifier les moteurs de risque résultant des combinaisons et des chevauchements entre différentes sphères d'activité. Il est également primordial pour traiter des problèmes transfrontaliers liés aux catastrophes. Il aide ainsi les populations à créer des programmes à plusieurs volets et intégrés, afin de limiter les facteurs de risque sous-jacents tout en se préparant et en réagissant aux catastrophes qui dépassent les frontières.

Le partage multilatéral des connaissances déborde presque naturellement sur l'éducation, appuyant les efforts de sensibilisation du public et fournissant la substance de l'enseignement scolaire en matière de réduction des risques, ainsi que dans la communauté au sens large. Étant donné que l'un des objectifs du CAH est de plaider en faveur de l'éducation de toutes les sociétés à la résilience en cas de catastrophe, la façon dont cette éducation peut se concrétiser est une préoccupation immédiate.

L'éducation sensible aux risques est une priorité à tous les niveaux du système scolaire et doit être intégrée aux programmes scolaires dès les premières années d'enseignement, et se poursuivre tout au long de l'enseignement secondaire et supérieur. Ceci honorerait le principe, souligné précédemment, de la reconnaissance de l'enfance et de la jeunesse en tant que voie vers l'avenir concernant la réduction des risques de catastrophe. Cependant, l'enseignement a tendance à être structuré de façon verticale, avec des professeurs qui dispensent un enseignement et des élèves qui l'absorbent. Bien qu'il puisse être efficace dans son contexte, ce modèle est difficilement exportable hors de l'école et dans la communauté élargie. Nous devons trouver les moyens de promouvoir et favoriser l'apprentissage horizontal entre les pairs, dans lequel les participants à cet apprentissage peuvent offrir et recevoir des connaissances et des informations sous la forme d'un partage de connaissance.

D'un point de vue strictement pratique, des efforts doivent être faits pour garantir que tous les nouveaux établissements scolaires construits soient 100 % sûrs et capables de supporter les catastrophes qui pourraient frapper les communautés au sein desquelles ils sont implantés.

IX. Le renforcement des capacités : financement, évaluation des risques, préparation et alerte précoce

Le partage des connaissances, l'éducation et la sécurisation des établissements scolaires dépendent des capacités nécessaires pour les faire fonctionner. Pour tous les aspects de la réduction des risques de catastrophe, créer ces capacités là où elles n'existent pas ou là où elles sont inappropriées est une préoccupation primordiale qui doit être prise en compte de manière plus exhaustive dans le CAH2. En particulier, l'importance de faire évoluer les discussions à propos du renforcement des capacités a été soulignée, insistant sur la nécessité de passer de la question du « quoi » à celle du « comment ».

Les parties prenantes ont plaidé en faveur d'un renforcement des capacités tant en matière de réduction des risques de catastrophe que d'adaptation au changement climatique, au plan national et local. À cette fin, et associé à un meilleur partage des connaissances, les participants ont recommandé un meilleur accompagnement sur les moyens d'accéder aux ressources financières et de renforcer la mobilisation aux côtés des institutions scientifiques et techniques. Ils ont également appelé à concentrer les efforts sur l'intégration de la résilience dans l'aménagement urbain et dans la construction d'infrastructures telles que les digues et les barrages, renforçant ainsi la capacité de

mise en œuvre de mesures de réduction des risques de catastrophe dans des régions exposées à des inondations désastreuses. La nécessité de construire des logements et des établissements scolaires sûrs a également été soulignée, de même que des infrastructures médicales et sanitaires résilientes et des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement sûres dans les zones urbaines.

Les participants ont insisté sur l'importance des systèmes d'alerte précoce, plaidant pour leur renforcement au niveau national, mais également au niveau de la communauté.

Le financement du renforcement des capacités est un défi permanent, en particulier en cette période de crise économique mondiale, et la mobilisation de ressources est un problème qui nous concerne tous. Néanmoins, les participants ont répété l'importance de pallier les déséquilibres de financement afin d'améliorer le ratio de l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe par rapport au coût de la réponse aux catastrophes. Ils ont également encouragé la promotion de l'octroi de budgets directement aux communautés afin de financer la réduction de leurs risques de catastrophe. Il a été précisé que les stratégies nationales et locales devaient être élaborées de sorte à intégrer le financement de la réduction des risques de catastrophe, et que les stratégies nationales devaient en priorité renforcer les stratégies locales.

Deux remarques interconnectées ont été formulées pendant les discussions, qui résument à elles seules tout ce qui a déjà été dit à propos de l'évaluation des risques. La première concernait les activités de réduction des risques de catastrophe qui devraient toutes s'appuyer sur une évaluation des risques rigoureuse, et la seconde soulignait la nécessité pour les gouvernements de rendre cette évaluation obligatoire. Ces remarques ont apparemment fait consensus, au point que la question est devenue : « quelles sont les contraintes qui font obstacle à la concrétisation de ces principes ? »

Les plans nationaux de gestion des risques de catastrophe peuvent adopter une approche holistique, multirisques, renforçant ainsi ce qui a été dit ailleurs à propos de l'environnement au niveau de la communauté, qui se caractérise toujours par des risques multiples et simultanés. Plus spécifiquement, toutes les études de faisabilité de projets devraient comporter des évaluations de risques. Certains plaident pour que les évaluations de risques soient intégrées aux évaluations des risques environnementaux. De même, les risques émergents tels que ceux liés à l'urbanisation doivent être évalués en même temps que ceux qui entrent traditionnellement dans le champ de la réduction des risques.

Il est nécessaire d'améliorer la qualité des rapports et de l'information pour optimiser les processus de décision, en particulier eu égard à la préparation, l'alerte précoce, le redressement et la reconstruction. Le secteur de l'assurance peut apporter son expertise pour contribuer au développement des outils nécessaires à l'amélioration de l'évaluation des risques.

X. Implication du secteur privé dans la réduction des risques de catastrophe

Nous avons besoin d'un engagement accru du secteur privé dans la réduction des risques de catastrophe. Ceci a été clairement démontré lors de la quatrième session de la Plate forme mondiale qui a donné lieu à de longues discussions plénières et à des événements autour du rôle du secteur privé dans la réduction des risques. La motivation ne fait aucun doute. Puisque l'infrastructure des entreprises et leur personnel sont vulnérables aux catastrophes, elles ont un intérêt vital dans la réduction des risques, qu'elles doivent admettre. En outre, l'avenir du risque ou l'exposition future aux risques sont entre les mains de ceux qui prennent les décisions d'investissement – en grande majorité des acteurs du secteur privé. La mobilisation du secteur privé et sa contribution spécifique au CAH2 sont indispensables.

L'engagement accru du secteur privé présente de nombreux avantages potentiels. Développer la résilience contribuera à protéger les investissements. Un éventail élargi d'expertise technique est mis à contribution, permettant de concevoir des solutions innovantes à l'accroissement du risque. Les entreprises multinationales peuvent contribuer à la prise en charge des dangers transfrontaliers grâce à leur présence dans de nombreux pays. Leurs capacités techniques peuvent compléter celles qui sont à la disposition du secteur public et ainsi renforcer les projets de réduction des risques, améliorant leur efficacité.

Certains éléments du secteur privé, notamment les secteurs de l'assurance et de la construction, peuvent agir en chef de file en intégrant pleinement les activités de réduction des risques de catastrophe. Les partenariats public-privé doivent être au centre du discours politique. En particulier, l'expertise du secteur de l'assurance en matière d'évaluation des risques et de souscription peut s'avérer très utile. Il faut cependant admettre que les compagnies d'assurance n'agissent que si un marché existe pour leurs services. La clé est de stimuler ou de trouver les moteurs qui favoriseront le développement de l'assurance et de l'évaluation saine des risques. Le secteur public doit également générer ce marché et ces incitations lorsqu'ils sont inexistantes.

Forger des arguments économiques solides pour stimuler l'engagement du secteur privé est une nécessité de portée plus générale que la simple création d'un marché pour les compagnies d'assurance. L'argument central en la matière est que la prévention ou la préparation aux catastrophes est bien moins onéreuse, dans un rapport de sept contre un, que la réaction et le redressement. Mais au-delà de cela, en réduisant les risques, en particulier les risques extensifs (ou les catastrophes potentielles de faible ampleur), l'entreprise sera bien plus compétitive à long terme.

Outre que cela suppose l'intégration de la réduction des risques à la planification de l'activité, cela souligne la nécessité pour les entreprises de s'engager dans des efforts communs afin de créer un environnement plus sûr, tant pour elles en tant qu'entreprises que pour les communautés dans lesquelles elles opèrent. Les entreprises doivent dépasser leur conception de l'engagement dans la réduction des risques de catastrophe comme étant une question de responsabilité sociale de l'entreprise, bien qu'il s'agisse à tout le moins de cela, et s'impliquer davantage. Là encore, il a été souligné que la réduction des risques de catastrophe devait être perçue comme un investissement, et non pas comme un coût ; c'est une question d'anticipation. Par conséquent, la réduction des risques de catastrophe doit figurer au cœur des stratégies financières des grandes entreprises.

Les petites et moyennes entreprises (PME) ont également un rôle important à jouer dans la promotion de la réduction des risques de catastrophe. Étant donné l'échelle d'opération des PME, plus locale que celle des entreprises multinationales, leur implication auprès des communautés est quotidienne et leur connaissance des problèmes locaux est par conséquent plus approfondie. Elles ont également un intérêt important pour le développement durable, car il ne leur est pas facile de changer de lieu d'implantation pour éviter les pertes dues aux catastrophes ou de tout reconstruire. Les PME devraient donc être les championnes de la réduction des risques de catastrophe au sein de leurs communautés, et être des acteurs incontournables dans la planification locale et la mise en œuvre. Les multinationales aussi peuvent « localiser » leurs meilleures pratiques, en adaptant la mise en œuvre de ces pratiques aux communautés dans lesquelles elles opèrent, reproduisant ainsi certains avantages de la proximité des communautés locales avec les PME.

XI. Volonté politique et leadership

La volonté politique et le leadership sont essentiels pour faire émerger des pratiques efficaces dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe. Les deux sont interconnectés. La volonté politique réside essentiellement dans les circonscriptions électorales, mais elle doit être consolidée, priorisée et articulée par le leadership. Ce leadership, d'autre part, est paralysé s'il ne peut s'appuyer

sur la volonté de ses électeurs. Chaque aspect de cette relation dépend d'une façon ou d'une autre de la sensibilisation populaire à la question de la réduction des risques de catastrophe. La population doit savoir quelles décisions d'investissement sont prises et quelles sont leurs implications en termes d'augmentation du niveau de risque. Promouvoir la sensibilisation sur ces décisions et leurs impacts fait partie de ce que l'on entend par leadership. Pour que la priorité soit accordée à l'agenda de la réduction des risques, cette synthèse de volonté politique et de leadership est fondamentale.

Toutefois, il y a une grande différence entre parler de la réduction des risques de catastrophe et investir concrètement dans ce domaine. Malgré l'intérêt considérable manifesté pour la réduction des risques, accompagné de nombreuses déclarations de soutien, sa traduction en actions concrètes s'est avérée difficile et imposera aux gouvernements de placer la réduction des risques au cœur de leurs priorités budgétaires. Pour y parvenir, un travail de lobbying sera nécessaire, un travail rendu plus difficile par la multiplicité des problèmes ayant trait à l'agenda du développement post-2015 et aux objectifs du développement durable. Pour aboutir, le lobbying pour le CAH2 doit être extrêmement pratique et focalisé.

La budgétisation par cloisonnement au niveau national est un autre problème à prendre en compte. Le décloisonnement est primordial et va de pair avec l'éclatement d'un engagement budgétaire général pour la réduction des risques de catastrophe en activités spécifiques. Là encore, un lobbying intensif sera nécessaire. Néanmoins, l'aboutissement de ce travail est crucial pour transformer la volonté politique en un engagement effectif.

D'un point de vue plus concret, la coordination interne des stratégies nationales et des cadres institutionnels entre le niveau national et communautaire est nécessaire, il s'agit d'une question de gouvernance importante. Pour y parvenir, les stratégies financières gouvernementales et la législation devront viser à habiliter les autorités locales et à les encourager par des mesures incitatives. La délocalisation est donc essentielle, car la mise en œuvre des politiques nationales est largement tributaire de l'engagement de la communauté.

XII. Gouvernance, responsabilité et transparence

Bien que la gouvernance puisse être envisagée de différentes manières, l'une des significations du terme fait généralement référence à la manière dont les personnes s'organisent entre elles pour atteindre divers objectifs, y compris la manière de décider « qui fait quoi » et « qui rend compte à qui ». La gouvernance se traduit en responsabilité et en transparence.

Dans ce contexte, la responsabilité implique de tenir les gens pour responsables de leurs actes et de faire ce qu'ils disent vouloir faire, et devrait être l'une des principales composantes du CAH2. La gouvernance doit être partagée entre les parties prenantes au travers d'un processus de responsabilisation inclusif.

La responsabilité doit s'accompagner de mécanismes d'examen collégial basés sur le volontariat, qui contribuent à améliorer la surveillance et l'évaluation. La surveillance doit s'appuyer sur des indicateurs clairs et des objectifs spécifiques, qui faciliteront en retour la mesure des résultats et renforceront ainsi globalement le processus d'examen et d'évaluation. Une meilleure surveillance est nécessaire pour créer des passerelles entre le niveau international et national dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

La responsabilité et la gouvernance sont primordiales pour assurer la continuité des projets, en particulier pour le renforcement des capacités. La conception d'un outil permettant de relier la gouvernance et le renforcement des capacités a été recommandée, intensifiant la transparence dans ce dernier domaine et facilitant ainsi son contrôle, son évaluation et son adaptation. La définition

claire des rôles et des responsabilités, qui constitue une fonction fondamentale de toute bonne gouvernance, est également nécessaire, de même que l'évaluation continue des impacts des projets et des mécanismes de réduction des risques de catastrophe sur les droits de l'homme.

Les parlementaires devraient jouer un rôle plus important dans la gouvernance, dans la mesure où ils sont les représentants directs de leurs électeurs et ont à ce titre un certain poids d'un point de vue juridique. Les parlementaires peuvent provoquer une prise de conscience au niveau gouvernemental dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe ; ils peuvent peser sur les décisions d'affectations budgétaires et d'investissement ; ils peuvent créer, soutenir et affiner des cadres institutionnels et réglementaires ; et ils peuvent voter des lois-cadres pour la réduction des risques de catastrophe. Par ailleurs, de par leur responsabilité vis-à-vis de leurs électeurs, les parlementaires ont le devoir de contribuer à la réduction des risques.

Mot de conclusion

Les consultations du cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2) lors de la quatrième session de la Plate forme mondiale en mai 2013 ont été une étape importante vers le développement d'un nouvel instrument. Les discussions et les débats relatés dans le présent rapport donnent de la substance, des arguments et du sens à ce qui peut être intégré au CAH2. La prochaine étape consistera à articuler ces réflexions dans le cadre des consultations et du développement en cours du CAH2. La matière présentée dans ce rapport fournit essentiellement une contribution au socle et à l'orientation du contenu du CAH2.



www.unisdr.org